

COMMUNIQUÉ N°2021 00000010 MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan met à la disposition de la République du Mali deux (02) bourses d'études, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Lesdites bourses concernent les niveaux : Licence, Master, Doctorat.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme du baccalauréat malien, session d'octobre 2020 ou équivalent avec au moins la mention Assez bien pour des études de Licence ;
- être titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise au moins la mention Assez bien pour des études de Master ;
- être titulaire d'un Master et ayant au moins la mention assez bien pour des études de Doctorat.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique et précisant le niveau d'études sollicité (Licence, Master ou Doctorat) ;
- trois (03) copies du certificat de nationalité malienne dont l'original ;
- trois (03) copies du casier judiciaire dont l'original
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- trois (03) copies de trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation et du relevé de notes au baccalauréat ;
- trois (03) copie certifiées conformes de l'attestation de la Licence ou de la Maîtrise, du Master ou du DEA ;
- cinq mille (5000) francs CFA non remboursables comme frais de traitement de dossier

Les dossiers dûment constitués doivent parvenir à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard le mardi, **23 février 2021, à 17h30 mn.**

NB :

- Les bourses prévoient les études, le paiement du foyer, de l'alimentation et des services communaux, l'assurance médicale, les visas et les enregistrements, l'achat du billet aller-retour pour Azerbaïdjan une fois par an ;
- Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 24 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse (la Tuberculose précisément) ou pandémique. Présenter une attestation médicale de SIDA, de l'hépatite B et C délivrée par une clinique médicale de niveau internationale.

A diffuser en français deux (02) fois
par jour pendant trois (03) jours

P/ LE MINISTRE P.O. 7 FEV 2021
LE SECRETAIRE GENERAL




Dr DIARRA Haby SANOU
Chevalier de l'Ordre National